

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SEPTIÈME ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE** de l'union Internationale pour la Conservation de la Nature
et de ses Ressources. CRACOVIE, 24 **JUIN 1960**

(Présentée par la Délégation de la République du Soudan.)

3. La Septième Assemblée Générale

en raison de l'évolution de l'Afrique et des nombreux et rapides développements qui s'y produisent dans les domaines social, économique, politique et autres;

décide que, dans un proche avenir, l'Union accorde une attention particulière aux problèmes africains se rapportant à ses objectifs et, notamment, à la préparation de matériel éducatif. L'organisation de campagnes visant à stimuler la conservation de la faune et des forêts en assurant l'application des règlements en faveur de la protection de la nature par les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes devra également être prise en considération.